

Date de la convocation : 26 novembre 2018

Compte rendu

Séance du Centre Communal d'Action Social (CCAS) du VENDREDI 30 novembre 2018

Etaients présents

Monsieur Albaro Michel, Président, Madame Clique Isabelle, Vice-Présidente, Mesdames Akkouche Karima, Bredoux Véronique, Messieurs Fouet Daniel, Levacher Maurice et Brémard Frédéric.

Pouvoirs :

Madame Goarin Elisabeth a donné son pouvoir à Monsieur Albaro Michel.
Madame CLIQUE Isabelle, est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance du 30 novembre 2018 :

- Autorisation de signature au Président pour le renouvellement de la convention avec la Banque Alimentaire,
- Etudes de demandes d'aides financières,
- Demande de modification du budget,
- Organisation de la distribution des colis de Noël,
- Questions diverses.

1- DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRÉSIDENT POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA BANQUE ALIMENTAIRE

Michel Albaro rappelle le contexte autour de la convention avec la Banque Alimentaire et indique que la dernière qui a été signée date de 2011 et qu'il convient aujourd'hui d'en signer une nouvelle qui clarifiera la relation tripartite entre le CCAS, l'association Entr'aide et Partage qui distribue l'aide alimentaire pour le compte du CCAS et la Banque Alimentaire.

Michel Albaro présente à l'assemblée la proposition de convention rédigée par la Banque Alimentaire mais précise toutefois que l'annexe 6 doit indiquer que le CCAS ne rémunère pas l'association Entr'aide et Partage sachant que l'association n'a pas de compte et donc pas de mouvements d'argent.

Monsieur Michel Albaro demande à monsieur Frédéric Brémard si le véhicule prêté à l'association pour aller chercher l'aide alimentaire au dépôt de la banque alimentaire à Evreux est assuré

- Monsieur Frédéric Brémard évoque la possibilité que donne l'assureur de mettre le véhicule à disposition de l'association.
- Monsieur Michel Albaro demande si on peut vérifier dans notre contrat d'assurance si les bénévoles sont assurés en cas d'accident.
- Frédéric Brémard précise que l'assureur les oblige à demander la justification du permis de conduire 2 fois par an.

Après en avoir délibéré, le CCAS attribue une délégation de signature au Président du CCAS pour signer la dite convention.

8 voix pour, 0 abstention, 0 contre

2- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR DES DEMANDES D'AIDES SOCIALES

- Les services sociaux départementaux sollicitent une aide du CCAS de 94 euros pour une mère de famille vivant seule avec ses enfants afin de l'aider à régler la dernière facture d'assurance automobile.

Après en avoir délibéré, le CCAS attribue une aide de 94 euros.

8 voix pour, 0 abstention, 0 contre

- Les services sociaux départementaux sollicitent une aide du CCAS de 300 euros pour une mère célibataire de quatre enfants dont certains sont en établissements spécialisés. Cette personne s'est endettée pour pouvoir assurer son déménagement et son compte affiche un découvert de 1200 euros. Aussi, elle n'a pu faire face à son loyer du mois d'octobre. Elle recherche un travail, mais ne possédant pas de permis B, ses recherches sont compliquées. Afin d'aider cette personne à surmonter ses difficultés financières, les services sociaux départementaux sollicitent du CCAS un secours d'un montant de 300 Euros pour l'aider à régler son loyer.

Après en avoir délibéré, le CCAS attribue une aide de 300 euros

08 voix pour, 0 abstention, 0 contre

3 -DEMANDE DE MODIFICATION DU BUDGET

Monsieur Michel ALBARO expose aux membres du CCAS que les frais pour les fêtes et les

cérémonies ont augmenté de 2000 euros par rapport à l'an passé du fait du doublement de personnes présentes au repas des anciens. Cette augmentation significative du nombre de participants n'a pas été budgétée pour 2018.

Il convient donc de réaliser les imputations comptables suivantes :

Chapitre	Recette Dépense	Compte	Libellé	Montant
002	D	6568	Autres Secours	-2000
002	D	6232	Fêtes	+2000

Après en avoir délibéré, le CCAS accepte cette modification budgétaire.

08 voix pour, 0 abstention, 0 contre

4 – ORGANISATION SUR LA DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL DES ANCIENS

Les colis de Noël des anciens ont été commandés et arriveront chez Madame Isabelle CLIQUE le mardi 18 décembre. Ils sont à distribuer avant le 25 décembre.

Des équipes parmi les membres du CCAS vont être constituées pour couvrir la distribution des colis dans le bourg et dans les hameaux de Breuilpont.

L'Ordre du jour étant clos, la séance est levée vers 19h30.

Breuilpont, le 7 décembre 2018.

Président,

ALBARO Michel

Secrétaire de séance : CLIQUE Isabelle

